



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 février 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2011
(31 janvier-3 février 2011, New York)**

Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2011/1 Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.	3
2011/2 Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.	3
2011/3 Politique d'évaluation.	5
2011/4 Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration.	5
2011/5 Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration.	6
2011/6 Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration.	7
2011/7 Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration.	8
2011/8 Évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration à ce sujet.	9
2011/9 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009.	10
2011/10 Document officieux simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013.	12



2011/11 Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	13
2011/12 Rapport sur le développement humain	13
2011/13 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2011	14

2011/1

**Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration
du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 65/176 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010, dans laquelle l'Assemblée a décidé que « le nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population [serait] changé en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets »,

Rappelant en outre que, dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé que « les fonctions du Conseil d'administration telles qu'énoncées dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993 s'appliquent *mutatis mutandis* au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets »,

Reconnaissant que cette résolution nécessite que le règlement intérieur du Conseil d'administration soit révisé pour tenir compte de ce changement de nom et offre aussi l'occasion de prendre en compte le changement de nom du Comité administratif de coordination en Conseil des chefs de secrétariat intervenu en 2002,

1. *Approuve* le règlement révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS tel qu'il figure dans le document DP/2011/18.

31 janvier 2011

2011/2

**Rapport oral de l'Administratrice sur l'application
de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Reconnaît* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes comme il est indiqué dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le PNUD pour :
a) promouvoir une gestion des politiques économiques qui tienne compte de la problématique hommes-femmes; b) incorporer des données ventilées par sexe dans ses rapports sur le développement humain; c) améliorer les mesures de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; d) promouvoir la participation politique des femmes à tous les niveaux; e) préconiser des allocations de ressources adéquates en faveur de l'égalité des sexes lors du relèvement et de la reconstruction après les conflits; f) faire en sorte que les femmes bénéficient sur un pied d'égalité des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques; *encourage* le PNUD à renforcer la prise en compte systématique de l'égalité des

sexes dans ses quatre domaines d'intervention et à en rendre compte dans son rapport annuel;

4. *Prend note* des premiers résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes, qui attestent des progrès accomplis et des difficultés à surmonter pour généraliser une perspective antisexiste; *encourage* le PNUD à continuer de renforcer l'utilisation de cet outil et à l'intégrer pleinement dans ses systèmes de planification, de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports; *félicite* le PNUD de s'efforcer de faire profiter d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, de son outil et de ses données d'expérience, afin d'améliorer le respect du principe d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies;

5. *Accueille avec satisfaction* les travaux qu'a effectués le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, sous la présidence de l'Administratrice, pour examiner les résultats obtenus dans la prise en compte des sexospécificités et la promotion de l'égalité des sexes, *prie instamment* le PNUD de veiller à ce que le personnel de direction à tous les niveaux réponde de la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes; *engage* en particulier tous les directeurs de bureau à assumer de plus grandes responsabilités aux fins de l'instauration de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation; *préconise* la création d'un comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes à l'échelon régional;

6. *Rappelle* que le Conseil d'administration a demandé que soient proposées d'autres mesures, notamment en vue d'examiner le mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes et la place qu'elle occupe dans le Bureau des politiques de développement, de manière à mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et à ce qu'une plus grande attention soit accordée à sa mise en œuvre, et *prie* l'Administratrice de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel en juin, des mesures concrètes prises pour donner suite à cette demande;

7. *Note* que la création d'ONU-Femmes ne dégage ni le PNUD ni les autres organismes des Nations Unies de la responsabilité qui leur incombe pour continuer de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs domaines d'intervention; *prend acte* de l'appui important que le PNUD a fourni lors du processus de transition; *prie instamment* ce dernier de collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes sur la base de relations complémentaires et synergiques qui tiennent compte des difficultés régionales et propres à chaque pays, dans le cadre de l'effort mené par l'équipe de pays des Nations Unies;

8. *Reconnaît* que, depuis 2008, le PNUD a beaucoup fait pour renforcer les capacités en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et *prie* le PNUD à la fois de continuer de maintenir et d'accroître ses investissements pour accélérer le renforcement des capacités et l'exécution des programmes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, conformément à la stratégie pour l'égalité des sexes;

9. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique du PNUD, à sa première session ordinaire tenue chaque année, et

accueille avec satisfaction le document de référence présenté avec le rapport oral à sa première session ordinaire en 2011.

3 février 2011

2011/3

Politique d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration;

2. *Reconnaît* qu'il importe de renforcer les capacités nationales des pays de programme à conduire des évaluations indépendantes;

3. *Reconnaît en outre* que l'examen quadriennal complet, le plan stratégique du PNUD et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies comportent des principes essentiels pour les évaluations du PNUD;

4. *Encourage* le PNUD à continuer de veiller à ce que les équipes qui conduisent des évaluations indépendantes possèdent les plus hautes compétences et à continuer de favoriser une répartition géographique équitable des membres des équipes;

5. *Approuve* la politique d'évaluation révisée (DP/2011/3);

6. *Engage instamment* le PNUD, afin d'améliorer l'assimilation des connaissances et la responsabilisation, de perfectionner l'établissement, la présentation et le suivi des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations indépendantes et décentralisées et de tenir compte des enseignements tirés de ces évaluations dans la conception, la présentation et la mise en œuvre des programmes pour en renforcer l'efficacité et la portée;

7. *Prie* le PNUD de dresser un bilan de l'état d'avancement des mesures prises par l'administration dans le rapport annuel de l'Administratrice;

8. *Demande* au PNUD de mieux contrôler et superviser la qualité des évaluations décentralisées par l'intermédiaire des bureaux régionaux pour veiller à ce que toutes les évaluations répondent aux normes minimales de qualité définies par le Bureau de l'évaluation et *prie* le PNUD de dresser un bilan de l'évaluation de la qualité des évaluations décentralisées dans son rapport annuel sur l'évaluation.

3 février 2011

2011/4

Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement publiée sous la cote DP/2011/4 et de la réponse de l'administration à ce sujet (document DP/2011/5);

2. *Note* le rôle important que le PNUD joue en aidant les pays à réduire les risques et vulnérabilités et à faire face aux catastrophes naturelles;

3. *Engage instamment* le PNUD à mieux intégrer ses programmes en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe au niveau national, en particulier pour faire face aux catastrophes fréquentes, notamment à celles qui résultent de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques;

4. *Engage instamment* le PNUD à redoubler d'efforts pour appuyer le renforcement des capacités nationales, notamment en matière de réduction des risques de catastrophe, de relèvement rapide et de développement durable;

5. *Engage instamment* le PNUD à continuer d'améliorer ses procédures administratives et ses mécanismes de partenariat pour améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions faisant suite à une demande d'assistance aux fins du relèvement après une catastrophe;

6. *Encourage* le PNUD à renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres parties prenantes dans ce domaine, notamment avec ceux qui participent à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, afin de renforcer la coopération et l'action en matière de réduction des risques de catastrophe;

7. *Encourage* le PNUD, dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de prévention des catastrophes et de relèvement, à recenser les domaines précis dans lesquels ces partenariats peuvent être particulièrement utiles et produire des résultats concrets;

8. *Encourage* le PNUD à veiller à ce que la problématique de l'égalité des sexes soit pleinement prise en compte dans les programmes de prévention des catastrophes et de relèvement car les femmes continuent d'être touchées de façon disproportionnée par les catastrophes;

9. *Engage instamment* le PNUD à examiner attentivement le calendrier proposé lors de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations pour s'assurer que les résultats visés sont réalistes et assortis de délais raisonnables.

3 février 2011

2011/5

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales (DP/2011/6) et de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/7);

2. *Prend note* de la conclusion selon laquelle le PNUD a effectué un travail considérable et est bien placé pour continuer de jouer un rôle de chef de file dans la promotion du renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial, mais qu'il n'a pas encore pleinement appliqué les enseignements exposés dans ses propres directives;

3. *Encourage* le PNUD à renforcer les mécanismes permettant de comprendre, par l'intermédiaire de son vaste réseau de bureaux de pays, les nouvelles découvertes et de tirer les enseignements pertinents en matière de renforcement des capacités; mettre au point et diffuser et transposer plus efficacement à une plus grande échelle des pratiques rationnelles; analyser d'ici à 2013 les retombées de ces interventions sur son savoir-faire et sa pratique eu égard aux compétences requises en matière de renforcement des capacités;

4. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que ses directives soient faciles à comprendre et correspondent mieux aux réalités nationales et souligne que le PNUD doit s'assurer que les partenaires nationaux connaissent les principes du renforcement efficace des capacités;

5. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que le renforcement des capacités soit intégré efficacement dans ses activités opérationnelles, en particulier au niveau national, et à profiter de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour y apporter des améliorations;

6. *Engage instamment* le PNUD à accorder la priorité absolue parmi ses activités de développement au renforcement des capacités de ses partenaires nationaux et à définir clairement des stratégies de sortie afin de veiller à ce que ceux-ci puissent intervenir de façon autonome sans que l'ONU n'ait à jouer de nouveau le même rôle;

7. *Engage instamment* le PNUD à porter au maximum sa contribution à un renforcement durable des capacités mis en œuvre à l'initiative des pays.

3 février 2011

2011/6

Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté et de la corrélation pauvreté-environnement (DP/2011/8), qui propose un modèle pour accroître la croissance, faire reculer la pauvreté et gérer les ressources naturelles au niveau des pays;

2. *Prend note* de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/9);

3. *Se félicite* de la détermination du PNUD à veiller à ce que les enseignements tirés de l'Initiative Pauvreté-Environnement soient mis à profit pour guider la future stratégie relative à la corrélation pauvreté-environnement et se réjouit que le PNUD tienne compte de ces enseignements dans la conception, la présentation et la mise en œuvre des programmes;

4. *Engage instamment* le PNUD, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance, à faire prévaloir une approche intégrée et multisectorielle de la croissance, de la réduction de la pauvreté et de la gestion des ressources naturelles au niveau des pays;

5. *Souligne* que les gouvernements doivent reconnaître les possibilités de lutter contre la pauvreté en agissant sur le lien entre pauvreté et environnement, montrer leur détermination à agir dans ce sens et améliorer ainsi les chances de succès de l'Initiative Pauvreté-Environnement;

6. *Engage instamment* le PNUD à redoubler d'efforts pour collaborer avec les pays de programme afin de prendre en compte les possibilités de lutter contre la pauvreté en agissant sur le lien entre pauvreté et environnement;

7. *Souligne* que le PNUD doit continuer de faire fond sur ses travaux analytiques et sur les programmes qu'il a conduits avec succès pour mieux intégrer la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement dans ses activités au niveau des pays;

8. *Engage instamment* le PNUD à fournir des directives et à mettre au point des indicateurs vérifiables relatifs à l'intégration des objectifs de réduction de la pauvreté et de gestion de l'environnement dans les programmes aux niveaux mondial, régional et national et à renforcer les capacités techniques de son personnel à opérer cette intégration;

9. *Engage instamment* le PNUD à revoir ses mesures d'incitation institutionnelles pour limiter les obstacles internes à la coopération intersectorielle dans les différents domaines d'activité;

10. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que l'Initiative Pauvreté-Environnement serve de modèle pour transposer ses activités à une plus grande échelle au niveau des pays et promouvoir sa collaboration avec le PNUE, en faisant fond sur les avantages comparatifs de chaque organisation;

11. *Encourage* le PNUD à évaluer comment développer l'Initiative Pauvreté-Environnement pour y inclure la mise en œuvre de politiques afin d'influer sur le développement;

12. *Encourage* le PNUD à poursuivre et renforcer sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour agir sur le lien entre pauvreté et environnement;

13. *Souligne* qu'il est essentiel que la concertation avec les gouvernements partenaires se poursuive à son niveau tandis que le PNUD élabore sa stratégie pour contribuer à la gestion de l'environnement aux fins de la lutte contre la pauvreté pendant les années à venir.

3 février 2011

2011/7

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale (DP/2011/10) et de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/11);

2. *Souligne* qu'il faut que le PNUD intègre plus explicitement et plus efficacement la gouvernance locale dans ses domaines de programme en élaborant une note de stratégie cohérente qui soit fermement ancrée dans la pratique du développement humain et vise les domaines nécessitant des améliorations que l'évaluation avait mises en évidence;

3. *Recommande* qu'à l'issue de la publication de cette note de stratégie, le PNUD procède à un examen du niveau d'intégration de la gouvernance locale dans les domaines de programme, en exploite les résultats pour évaluer la persistance de l'efficacité de cette note et l'informe des éventuels progrès accomplis;

4. *Encourage* le PNUD à renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires de développement, notamment avec les autres organismes des Nations Unies et donateurs bilatéraux, afin de fournir un appui à des initiatives efficaces dans le domaine de la gouvernance locale;

5. *Se félicite* du renforcement des réseaux de praticiens et des partenariats en matière de gouvernance locale et de développement local, ainsi que des améliorations de la mise en commun des connaissances à l'intérieur du PNUD;

6. *Demande instamment* au PNUD de continuer de faire une large place à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans toutes ses activités pour renforcer la gouvernance locale et d'entreprendre une collaboration stratégique avec ONU-Femmes à cet effet.

3 février 2011

2011/8

Évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration à ce sujet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale (DP/2011/12);

2. *Prend note* de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/13);

3. *Prend note* de la conclusion selon laquelle, malgré le caractère limité de leurs ressources, les programmes régionaux du PNUD ont de longue date apporté une contribution importante aux résultats en matière de développement, encourageant la coopération entre les pays en vue de mettre en place des institutions régionales et nationales, et traitant les problèmes transfrontières et défis communs;

4. *Demande instamment* au PNUD de revoir ses structures institutionnelles et ses incitations pour promouvoir une culture institutionnelle encourageant la prise en compte des enseignements de l'expérience au niveau interrégional et la collaboration en matière de programmes, et assurant l'utilisation de connaissances ancrées dans la région à travers l'organisation;

5. *Prend note* de la politique d'alignement fonctionnel de 2008 portant création de centres régionaux de services et des progrès accomplis à ce jour pour que ces centres fournissent un appui utile et efficace aux bureaux de pays;

6. *Demande instamment* au PNUD, en se fondant sur les enseignements tirés à ce jour des centres régionaux de services, d'établir un modèle d'activité stratégique aux niveaux mondial, régional et des pays; d'allouer des fonds et des ressources humaines de manière durable et transparente, de définir clairement les responsabilités et les attributions des centres régionaux; de veiller à ce que les fonctions et services ne se chevauchent pas; et de faciliter l'implantation des capacités dans le lieu le plus approprié;

7. *Accueille avec satisfaction* la détermination du PNUD à arrêter des critères et directives pour promouvoir l'utilisation optimale des approches régionales.

3 février 2011

2011/9

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que des rapports de ces organismes sur l'application des recommandations du Comité (DP/2011/14, DP/FPA/2011/1 et DP/2011/15);

2. *Prend note* des opinions d'audit sans réserve que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a émises à propos des états financiers du PNUD et de l'UNOPS pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009, et *note avec préoccupation* que l'opinion émise à propos du FNUAP était assortie de réserves;

3. *Encourage* le PNUD et l'UNOPS à prendre les mesures nécessaires pour continuer à faire l'objet d'opinions d'audit sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU; *prend note* des actions que le FNUAP a engagées pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes à son sujet pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009; *invite instamment* l'administration du FNUAP à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour qu'une opinion d'audit sans réserve soit émise à son sujet lors du prochain exercice biennal;

4. *Demande* à l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient intégralement appliquées et de remédier d'urgence aux problèmes récurrents que le Comité a signalés dans ses rapports à propos de chacun d'eux, en particulier à propos de la gestion et du contrôle des dépenses dans des situations à haut risque, des modalités d'exécution des programmes, du bon fonctionnement d'Atlas et de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

5. *Souligne* que l'exécution nationale devrait être l'option privilégiée, chaque fois que cela est possible, dans les activités opérationnelles des organismes, *prend note* des mesures prises pour améliorer le contrôle et le suivi des opérations et des dépenses liées à cette modalité et *reconnaît* qu'il importe que la situation s'améliore à cet égard;

6. *Note* l'importante augmentation du nombre de plaintes concernant des cas de fraude avérée ou présumée au PNUD et au FNUAP et *prie* le PNUD et le FNUAP de donner des précisions, dans les rapports annuels sur l'audit interne qu'ils lui présentent pour 2010 et dans les réponses de leur administration, sur les mesures qu'ils prennent pour remédier à ces problèmes;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Note* que l'exercice biennal en cours est le second d'affilée au cours duquel les états financiers du PNUD ont fait l'objet d'une opinion d'audit sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes;

8. *Encourage* le PNUD à s'employer à apporter sans relâche des améliorations opérationnelles en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public, sous la supervision informelle du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU quant au choix adéquat des différentes méthodes comptables propres à ces normes, et en faisant également fond sur les données d'expérience des organismes des Nations Unies qui ont déjà adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public;

9. *Se déclare préoccupé* par le niveau élevé de l'encaisse du PNUD et *prie* celui-ci de lui présenter, à sa session annuelle de 2011, des informations détaillées sur les fonds non utilisés, notamment sur les raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas été dépensés, ainsi que sur la politique et les pratiques du PNUD en matière d'investissement et sur les mesures prises pour que le niveau des liquidités soit plus adéquat;

10. *Encourage* le PNUD à continuer de faire fond sur les progrès accomplis en ce qui concerne les priorités en matière d'audit pour 2008-2009, ainsi que les 10 grandes priorités pour l'exercice biennal 2010-2011;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend note* des actions engagées au sein du FNUAP pour régler d'urgence les problèmes liés à l'exécution nationale et au respect des procédures – problèmes qui ont donné lieu à une opinion d'audit assortie de réserves sur les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009;

12. *Prend note* du plan d'action du FNUAP visant à prévenir des risques analogues d'audit et de contrôle à l'avenir et *encourage* le FNUAP à améliorer la facilité d'emploi, l'efficacité et la pertinence de ses directives, ainsi que de ses dispositifs de formation et de contrôle pour prendre en compte, dans l'ensemble de l'organisation, les enseignements tirés des constatations des auditeurs;

13. *Est conscient* que l'administration poursuit ses efforts pour mettre en place un système de contrôle interne complet pour l'organisation; *souligne*, à cet égard, qu'il importe de renforcer les mécanismes de contrôle interne et les capacités dans les bureaux décentralisés, et de veiller à ce que les procédures soient respectées; *prend acte* des efforts déployés pour mettre en place des dispositifs de responsabilisation personnelle afin de veiller à ce que les administrateurs soient tenus responsables de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes;

14. *Prie* le FNUAP de le tenir informé de l'état d'avancement de la mise en place et de l'application de son système de contrôle interne;

15. *Souligne* l'importance du respect du principe de responsabilité à tous les niveaux et *encourage* le FNUAP à contrôler de près le processus de suivi afin de veiller à ce que des dispositions adéquates et complètes soient prises sans retard pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

16. *Reconnait* l'importance de l'appui continu de la coopération internationale à tous les niveaux pour renforcer l'exécution nationale et promouvoir l'utilisation des systèmes nationaux;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* des progrès que l'UNOPS a accomplis en mettant en place de solides dispositifs de contrôle financier et en appliquant 90 % des recommandations d'audit formulées lors des exercices biennaux précédents;

18. *Prend note* de la reconstitution intégrale de la réserve opérationnelle de l'UNOPS au 31 décembre 2009.

3 février 2011

2011/10

Document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, la classification des coûts et la budgétisation des résultats, établie en application de la décision 2010/32 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, et de la décision 2010/20 du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui comporte :

a) Des informations sur les changements introduits dans la définition et la classification des coûts;

b) Un document officiel simulant la présentation des principaux tableaux du budget et les explications connexes;

2. *Prend note* que les informations supplémentaires présentées devraient établir des liens clairs et complets avec les cadres institutionnel et de gestion axée sur les résultats des plans stratégiques respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

3. *Approuve* la méthode de budgétisation axée sur les résultats exposée dans la note d'information conjointe;

4. *Prend note* des efforts que le PNUD et le FNUAP ont déployés pour renforcer leurs cadres de résultats et *encourage* le PNUD et le FNUAP, lors de la budgétisation axée sur les résultats, à continuer d'améliorer les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps », et de lier de manière plus explicite les moyens aux résultats escomptés;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP d'établir et de présenter leur document budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 comme les principaux tableaux du budget et les notes d'accompagnement qui figurent dans la note d'information conjointe évoquée au paragraphe 1 plus haut, ainsi que les résultats de l'examen

conjoint de l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activités sur le recouvrement des coûts;

6. *Souligne* que des consultations doivent être régulièrement tenues avec lui, pour établir le budget d'appui biennal pour 2012-2013 et le budget intégré pour 2014 et au-delà.

3 février 2011

2011/11

Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2011/17 qui comporte deux amendements à l'Instrument du Fonds pour l'environnement mondial;

2. *Adopte* ces deux amendements tels qu'ils sont présentés au paragraphe 8 du document DP/2011/17.

3 février 2011

2011/12

Rapport sur le développement humain

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 57/264 de l'Assemblée générale relative au Rapport sur le développement humain,

Rappelant également la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Rappelant en outre sa décision 94/15,

Rappelant les vives préoccupations et les diverses vues que les États Membres ont exprimées concernant notamment l'emploi de nouveaux termes et indicateurs et la périodicité du Rapport sur le développement humain, en particulier lors des consultations officieuses sur le Rapport de 2010, tenues à la session annuelle de 2010, telles que celles-ci ont été exposées dans le document DP/2010/33, et à la première session ordinaire de 2011,

Réaffirmant les dispositions pertinentes de la décision 41/112 de la Commission de statistique du Conseil économique et social,

Reconnaissant que le Rapport sur le développement humain constitue un outil important pour appeler l'attention sur le développement humain dans le monde,

1. *Réaffirme* que le Rapport sur le développement humain devrait être établi de manière neutre et transparente, en consultation étroite avec les États Membres et compte dûment tenu de l'impartialité des sources utilisées;

2. *Engage* le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à améliorer le processus de consultation avec les États Membres concernant le

Rapport, sans exclusive et dans la transparence, en tenant compte des décisions intergouvernementales pertinentes et des résolutions adoptées à cet égard;

3. *Souligne* la nécessité de tenir compte des débats conduits à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies concernant l'usage rationnel d'indicateurs et de méthodes, afin d'améliorer l'utilité du Rapport en tant qu'outil de promotion de la connaissance et de la compréhension des questions de développement dans le monde;

4. *Affirme* que le Rapport sur le développement humain est le fruit d'un exercice séparé et distinct et n'est donc pas un document officiel des Nations Unies et que les principes régissant les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies continueront d'être définis par les États Membres;

5. *Prie* l'Administratrice du PNUD de rendre compte à la session annuelle de 2011 des mesures prises par le PNUD et le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, compte tenu de leurs fonctions respectives, pour que la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et les décisions correspondantes du Conseil d'administration soient intégralement appliquées;

6. *Décide* d'entreprendre un examen approfondi de tous les aspects liés au Rapport sur le développement humain lors des sessions annuelles, notamment en ce qui concerne l'exécution des dispositions pertinentes de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, en vue d'en améliorer la qualité et l'exactitude et d'en préserver la crédibilité et l'impartialité, sans compromettre l'indépendance de sa rédaction.

3 février 2011

2011/13

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2011

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire en 2011, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2011 :

Présidente : S. E. M^{me} Edita Hrdá (République tchèque)

Vice-Président : M. Takeshi Osuga (Japon)

Vice-Président : S. E. M. Michel Tommo Monthe (Cameroun)

Vice-Président : M. Nojibur Rahman (Bangladesh)

Vice-Président : S. E. M. Carlos E. García-Gonzalez (El Salvador)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.1).

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2010 (DP/2011/1).

Adopté le plan de travail annuel pour 2011 (DP/2011/CRP.1).

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2011.

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2011 :

Session annuelle : du 6 au 17 juin 2011 (New York)

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 septembre 2011.

Adopté la décision 2010/1 relative aux règlements intérieurs révisés du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2011/2 relative au Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso, Zambie;

États arabes : Somalie;

Asie et Pacifique : République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Maldives;

Amérique latine et Caraïbes : Chili, Uruguay.

Pris note de la première prolongation d'un an du programme du Pérou (DP/2011/19).

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1) et des observations auxquelles il a donné lieu.

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2011/3 relative à la politique d'évaluation.

Adopté la décision 2011/4 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement ainsi qu'à la réponse de l'administration à ce sujet.

Adopté la décision 2011/5 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et à la réponse de l'administration à ce sujet.

Adopté la décision 2011/6 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, à la corrélation pauvreté-environnement et à la réponse de l'administration à ce sujet.

Adopté la décision 2011/7 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et à la réponse de l'administration à ce sujet.

Adopté la décision 2011/8 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au développement, aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et à la réponse de l'administration à ce sujet.

Point 10

Questions diverses

Adopté la décision 2011/11 relative au Fonds pour l'environnement mondial et aux amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial.

Point 11

Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du rapport oral sur le point de la situation en 2010 et les priorités pour 2011-2013.

Point 12

Adopté la décision 2011/12 relative au Rapport sur le développement humain.

Débat consacré à l'UNOPS

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Pris note du rapport oral du Directeur exécutif.

Débat consacré aux questions communes

Point 5

Rapport au Conseil économique et social

Pris note du rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2011/5) et des observations formulées à ce sujet, pour les transmettre au Conseil.

Point 6

Recommandations du Comité des Commissaires aux comptes

Adopté la décision 2011/9 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009.

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2011/10 relative au document officieux simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013.

Pris note des rapports du PNUD (DP/2011/16) et du FNUAP (DP/FPA/2011/2) sur la gestion des ressources humaines.

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso et Zambie;

États arabes : Somalie;

Asie et Pacifique : Indonésie et Maldives;

Amérique latine et Caraïbes : Uruguay.

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1) et des observations auxquelles il a donné lieu.

Point 9

Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013

Entendu un exposé oral sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP, notamment sur la stratégie d'intervention humanitaire du FNUAP.

Décidé oralement de reporter de la session annuelle de 2011 à la deuxième session ordinaire de 2011 la présentation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP.

Adopté la décision orale ci-après concernant la déclaration du Directeur exécutif du FNUAP :

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la présentation que le Directeur exécutif du FNUAP a faite de son projet dans sa première déclaration au Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les liens entre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les prochaines conférences internationales pertinentes, en particulier la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies pour la jeunesse, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international;

2. *Prend note* du rôle que le FNUAP joue pour appuyer la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, notamment en assurant la coordination des partenaires internationaux, et *prend note en outre* des activités de programmation qu'il mène avec la Stratégie pour prêter appui aux pays qui se sont engagés à réduire les taux élevés de mortalité maternelle, néonatale et infantile, ainsi qu'à ceux qui comptent le faire;

3. *Encourage* le FNUAP à prêter appui aux États Membres pour assurer la réussite des prochaines conférences internationales pertinentes.

Réunion conjointe

Tenu une réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM les 4 et 7 février 2011, afin d'examiner les thèmes suivants :

- a) Équité : réduire les écarts pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) Transversalisation de la problématique hommes-femmes par l'entremise des organismes et proposition de collaboration avec ONU-Femmes;
- c) Efficacité de l'intervention d'urgence et de la transition vers le relèvement et le développement à long terme : enseignements tirés de l'expérience;
- d) Unis dans l'action : suite donnée à Hanoi.

A également tenu les réunions d'information officielles suivantes :

Consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF à propos du document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013;

Consultation officielle à propos de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD.

Plan de travail provisoire Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Session annuelle de 2011
(6-17 juin 2011, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 6 juin	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2011 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administratrice</p>
		2	Rapport annuel de l'Administratrice <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD, notamment du rapport annuel pour 2010 • Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection pour 2010 • Annexe statistique 3 <p>15 heures- 18 heures</p> <p>Manifestation spéciale organisée par le PNUD</p>
Mardi 7 juin	10 heures- 13 heures	2	Rapport annuel de l'Administratrice (<i>suite</i>)
		3	Engagements de financement en faveur du PNUD <ul style="list-style-type: none"> • État des engagements de financement ordinaire à l'égard du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà
	15 heures- 17 heures	4	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation <p>17 heures- 18 heures</p> <p><i>Consultations officielles sur les projets de décision</i></p>
Mercredi 8 juin	10 heures- 13 heures	6	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD • Projets de descriptif de programme de pays • Prorogations de programmes de pays • Approbation du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie
	15 heures- 17 heures	6	Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Jeudi 9 juin	10 heures- 13 heures	9	Débat consacré à l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Directeur exécutif
	15 heures- 17 heures	7	Débat consacré au PNUD (suite) Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les résultats du FENU en 2010 et rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD (décision 2009/12)
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Vendredi 10 juin	10 heures- 13 heures	8	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Exposé sur les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire des VNU (décision 2010/19)
	15 heures- 17 heures	5	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> • État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
	17 heures- 18 heures	16	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Révisions du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les révisions du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD
Lundi 13 juin	10 heures- 13 heures	13	Débat consacré au FNUAP Déclaration du Directeur exécutif Rapport annuel du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Directeur exécutif pour 2010 • Examen statistique et financier, 2010 • Rapport du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection pour 2010
	15 heures- 17 heures	13	Rapport annuel du Directeur exécutif (<i>suite</i>)
		14	Engagements de financement en faveur du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Mardi 14 juin	10 heures- 13 heures	15	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programme de pays et prorogations de programmes de pays • Approbation du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie
	15 heures- 17 heures	15	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes (<i>suite</i>)
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Mercredi 15 juin	10 heures- 13 heures	10	Débat consacré aux questions communes Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle interne, et réponse de l'administration
	15 heures- 18 heures	11	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (décision 2010/17)
Jeudi 16 juin	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP (<i>suite</i>) État d'avancement de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP
	15 heures- 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Vendredi 17 juin	10 heures- 12 heures	12	Débat consacré aux questions communes (<i>suite</i>) Missions sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les missions sur le terrain
	12 heures- 13 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
	15 heures- 18 heures	17	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2011 • Clôture de la session